



PROJET PROCES-VERBAL DE RESOLUTION

**Relative au vote
du traité d'apport partiel d'actif
entre la FFHM et l'AFPCPN**

**Vote ouvert le 22 juillet 2016 à 15 h 24
Vote clos le 22 août 2016 à 17 h 00**

MOTIFS DU VOTE

Ce vote a pour objet :

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation, du 3 avril 2016, il a été voté à l'unanimité la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par vote électronique afin de soumettre à cette dernière, en vue de son adoption, le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFCPCN).

Le Comité Directeur de la FFHM, lors de sa réunion du 22 mai 2016, ayant validé le projet du traité précité (annexe I), il appartient, désormais, à l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM de se prononcer.

Ce vote a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFCPCN) et de donner délégation au Président de la FFHM pour le signer.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM va être amenée à se prononcer par vote électronique par internet, du 22 juillet 2016 au 22 août 2016, par le biais de surveyMonkey.com.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES & CONSEQUENCES

Conformément à l'article 13 des statuts de la FFHM, l'assemblée générale est seule compétente pour définir, orienter et contrôler la politique générale de la Fédération.

Ainsi, lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2016, l'assemblée a voté à l'unanimité la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par le biais d'un vote électronique afin d'adopter le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFPCPN).

Conformément à l'article 12 des statuts de la FFHM, le comité directeur peut convoquer, à la date qu'il souhaite, une assemblée générale et fixer son ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale, convoquée par le comité directeur du 22 mai 2016, a été amenée à se prononcer entre le 22 juillet 2016 et le 22 août 2016 sur le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFPCPN), par vote électronique.

Il a été fait appel au service de SurveyMonkey.com qui propose des votes en ligne.

Le vote auquel ont été soumis les membres des associations affiliées a été configuré de manière à ce que :

- seuls les 289 (deux cent quatre-vingt-neuf) membres des associations affiliées listés dans le Collecteur puissent voter*;
- ces 289 (deux cent quatre-vingt-neuf) membres des associations affiliées ne puissent voter qu'une seule fois.

*Rappel de l'article 11.I des statuts de la FFHM :

« I. L'assemblée générale de la FFHM se compose des représentants des associations sportives affiliées et, à titre consultatif, de membres d'honneur, des représentants des établissements commerciaux affiliés et des représentants des collectivités locales affiliées.

Chaque association sportive affiliée représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses adhérents licenciés. Seuls sont pris en compte les effectifs de licenciés arrêtés à la clôture de la dernière saison sportive et seules pourront donner leur voix les associations sportives affiliées à la Fédération le 31 décembre de l'année précédant la réunion de l'assemblée générale, et en situation régulière vis-à-vis de la Fédération et à jour de leur cotisation... ».

INFORMATIONS AUX CLUBS AFFILIES SUR LE VOTE DES RESOLUTIONS

Un premier courriel a été envoyé aux membres des associations affiliées le mercredi 6 juillet 2016 à 15 h 25.

De : Contact FFHM
À : Contact FFHM
Date : mer. 06/07/2016 15:25
Cc :
Objet : CONVOCATION A L'AGE DE LA FFHM (VOTE ELECTRONIQUE)
Message PDF ELUS-2016-37 MA-DB aux Présidents de clubs - Convocation AGE 22-07-2016 au 22-08-2016.pdf

A l'attention des Présidents de Clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FFHM qui se déroulera par le biais d'un vote électronique du 22 juillet 2016 au 22 août 2016, vous voudrez bien trouver ci-joint :

- Convocation cosignée par Messieurs Marc ANDRIEUX, Président de la FFHM et David BAECHLER, Secrétaire Général de la FFHM

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Le secrétariat

Fédération Française d'Haltérophilie-Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 CHAMPIGNY
Tel : 01 55 09 14 25 - Fax : 01 55 09 14 29
contact@ffhaltero.fr

Retrouvez toute l'actualité de la FFHM sur le site Internet www.ffhaltero.fr et la page Facebook



l'Haltéro Rio
se joue aussi à
2016
Nayo Ketchanke / Body
Bardis / Ringue Motam / Hennequin
ffhaltero.fr

Un second courriel a été envoyé aux membres des associations affiliées le vendredi 22 juillet 2016 à 11 h48.

De : Contact FFHM
À : Contact FFHM
Date : ven. 22/07/2016 11:48
Cc :
Objet : FFHM -- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -- VOTE ELECTRONIQUE
Message : [Projet de traité d'apport partiel d'actif -- FFHM - AFPCPN.pdf](#)

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation, du 3 avril 2016, il a été voté à l'unanimité la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par vote électronique afin de soumettre à cette dernière, en vue de son adoption, le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFPCPN).

Le Comité Directeur de la FFHM, lors de sa réunion du 22 mai 2016, ayant validé le projet du traité précité, il appartient, désormais, à l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM de se prononcer.

Ce vote a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire le traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFPCPN) et de donner délégation au Président de la FFHM pour le signer.

A cet égard, vous trouverez en pièce jointe, ledit traité d'apport partiel d'actif.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM va être amené à se prononcer par vote électronique par internet, du 22 juillet 2016 au 22 août 2016, par le biais de [surveymonkey.com](#).

Vous allez donc recevoir dans les prochaines heures un courriel envoyé par Monsieur Olivier BEHLOULI, Directeur Administratif, Financier et Juridique de la FFHM, via [surveymonkey.com](#), afin que vous puissiez procéder au vote électronique visant à adopter le traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN (date limite pour voter : Lundi 22 août 2016 à 17 heures).

Ce système de vote permettra un recueil des bulletins rapides.

Ainsi, dans le courriel que vous recevrez, vous devrez cliquer sur un lien qui vous permettra d'afficher la résolution sur laquelle vous devez vous prononcer et cliquer sur la case correspondant à votre choix (Pour, Contre ou Abstention). Une fois que vous aurez cliqué sur la case TERMINE, votre vote sera enregistré.

Je vous invite donc à consulter votre messagerie électronique dans les prochaines heures.

N'hésitez pas à contacter par courriel la FFHM (contact@ffhaltero.fr) si vous avez la moindre question.

Bien Cordialement.

Marc ANDRIEUX
Président de la Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation

Fédération Française d'Haltérophilie-Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel : 01 55 09 14 25 - Fax : 01 55 09 14 29
Retrouvez toute l'actualité de la FFHM sur le site internet www.ffhaltero.fr et la page [Facebook](#)



l'Haltéro Rio
se joue aussi à
2016
Nayo Ketchanke / Bouly
Bardis / Kingue Matam / Hennequin
ffhaltero.fr

LANCEMENT DU VOTE

Un courriel a été envoyé par le collecteur de surveymonkey.com aux membres des associations affiliées le vendredi 22 juillet 2016 à 15 h 24.

En cliquant sur le lien inclus dans le courriel, les membres des associations affiliées avaient accès à une page internet permettant de voter la résolution.

DE : obehlouli@ffhaltero.fr via surveymonkey.com

DATE : vendredi 22 juillet 2016 15:24

OBJET : Vote électronique AGE FFHM - Traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN

Vote électronique AGE FFHM - Traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Comme informé par un courriel du Président de la FFHM, Monsieur Marc ANDRIEUX, nous effectuons un vote électronique concernant le projet de traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN.

La date limite pour voter est le lundi 22 août 2016 à 17 heures.

Pour voter, vous devez cliquer sur le lien à la fin de ce message « Commencer le vote ».

Ce lien unique est rattaché à ce vote et à votre adresse e-mail. Veuillez ne pas transférer ce message.

Merci de votre participation et restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire.

Bien Cordialement.

Olivier BEHLOULI
Directeur Administratif, Financier et Juridique

Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel. : 01 55 09 14 25 - LD : 01 55 09 14 27
Portable : 06 24 50 58 21 - Fax : 01 55 09 14 29

[Commencer le vote](#)

Un courriel de rappel a été envoyé aux clubs n'ayant pas voté le mardi 9 août 2016 à 12 h 28.

DE : obehlouli@ffhaltero.fr via surveymonkey.com

DATE : mardi 9 août 2016 12:28

OBJET : Rappel : Vote électronique AGE FFHM - Traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN

Vote électronique AGE FFHM - Traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Comme informé par un courriel du Président de la FFHM, Monsieur Marc ANDRIEUX, le 22 juillet 2016, nous effectuons un vote électronique concernant le projet de traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN.

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au lundi 22 août 2016 (17 heures) pour procéder au vote.

Pour voter, vous devez cliquer sur le lien à la fin de ce message « Commencer le vote ».

Ce lien unique est rattaché à ce vote et à votre adresse e-mail. Veuillez ne pas transférer ce message.

Merci de votre participation et restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire.

Bien Cordialement.

Olivier BEHLOULI
Directeur Administratif, Financier et Juridique

Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel. : 01 55 09 14 25 - LD : 01 55 09 14 27
Portable : 06 24 50 58 21 - Fax : 01 55 09 14 29

[Commencer le vote](#)

RESOLUTIONS PROPOSEES

En cliquant sur le lien inclus dans le courriel envoyé le vendredi 22 juillet 2016 par le collecteur de surveymonkey.com, les membres des associations affiliées avaient accès à la page internet ci-dessous afin de pouvoir voter pour les deux résolutions :

Vote électronique AGE FFHM - Traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN

*** 1. Examen et approbation du traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFPCPN).**

Veillez-vous référer à la pièce jointe du courriel du 22/07/2016 annonçant ce vote contenant le projet de traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN.

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

2. Délégation de l'Assemblée Générale au président de la FFHM pour signer le traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFPCPN.

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

Terminé

ANALYSE DES REPONSES

QUORUM :

L'assemblée générale de la FFHM peut délibérer valablement que si les membres des associations affiliées détiennent au moins le tiers des voix dont disposerait au total l'assemblée en application du I de l'article 11 des statuts de la FFHM (à savoir 11 079 voix).

A l'issue du vote électronique de l'AGE :

- Clubs votants : 136
- Nombre de voix : 17 810

Par conséquent, le quorum a bien été obtenu et l'assemblée a pu délibérer valablement.

RESULTATS :

- **Résolution 1 :** Examen et approbation du traité d'apport partiel d'actif entre la Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation (FFHM) et l'Association Française de Culture Physique et Culturisme Naturel (AFCPCN) :

Voix de référence : 17 810
Voix pour : 14 539
Voix contre : 1 414
Abstention : 1 857

Le traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFCPCN est approuvé à la majorité absolue.

- **Résolution 2 :** Délégation de l'Assemblée Générale au président de la FFHM pour signer le traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFCPCN :

Voix de référence : 17 810
Voix pour : 15 199
Voix contre : 1 414
Abstention : 1 197

La délégation de l'Assemblée Générale au Président de la FFHM pour signer le traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFCPCN est validée à la majorité absolue.

Signatures à intégrer après approbation.

Marc ANDRIEUX
Président de la FFHM

David BAECHLER
Secrétaire Général de la FFHM